



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE

FR

## Conclusions du Conseil sur les relations avec la république de Moldavie

*2850ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES  
Bruxelles, le 18 février 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil note la dynamique positive qui a régi les relations entre l'UE et la République de Moldavie au cours des douze derniers mois, comme en témoignent l'entrée en vigueur de l'accord visant à faciliter la délivrance de visas et de l'accord de réadmission le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'ouverture d'un centre commun de traitement des demandes de visa à Chisinau en avril 2007 et les premiers contacts qui ont eu lieu entre la Commission et la République de Moldavie aux fins d'explorer les possibilités de dégager un accord sur un partenariat pilote en matière de mobilité dans le cadre de l'approche globale sur la question des migrations. Il souligne les efforts consentis par l'UE pour contribuer au règlement du conflit transnistrien et note le rôle efficace joué par le RSUE pour la République de Moldavie dans cette région et la prorogation du mandat de la mission de l'UE d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine (EUBAM) pour une nouvelle période de deux ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2007. Le Conseil se félicite que la République de Moldavie s'aligne activement sur les déclarations dans le domaine de la PESC et se réjouit à la perspective de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mars 2008, du règlement accordant des préférences commerciales autonomes supplémentaires à la République de Moldavie.

L'UE estime qu'il est très important de renforcer encore cette relation et de veiller à ce que le processus de réformes politique et économique dans la République de Moldavie se poursuive. Le Conseil salue les progrès accomplis par la République de Moldavie dans la mise en œuvre du plan d'action mené dans le cadre de la politique européenne de voisinage au cours des trois dernières années. De nouveaux efforts soutenus sont néanmoins nécessaires pour consolider la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté des médias, notamment à l'approche des élections législatives, et pour renforcer la lutte contre la corruption, ainsi que pour créer un climat plus favorable aux investissements, notamment en améliorant la transparence et la prévisibilité du cadre réglementaire. Dans ce contexte, le respect intégral de l'accord de partenariat et de coopération UE-Moldavie et du plan d'action mené dans le cadre de la politique européenne de voisinage, notamment pour ce qui est des dispositions relatives aux investissements, revêt la plus haute importance.

Le Conseil attend avec intérêt le rapport de la Commission sur l'état de la situation, dont la présentation est prévue en avril 2008, qui lui donnera une bonne occasion d'évaluer la situation avec plus de précision. Pour autant que des progrès soutenus soient accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action, l'UE est disposée à engager une réflexion sur la conclusion d'un nouvel accord avec la République de Moldavie, qui irait plus loin que l'accord de partenariat et de coopération."

---